

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

DEPARTEMENT DE HAUTES-PYRENEES

SYNDICAT MIXTE DE L'ADOUR AMONT

PROCES-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 50

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués présents : 40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 20 heures et 30 minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du syndicat sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric RE, Président du Syndicat Mixte de l'Adour Amont, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

COMMUNAUTE DE COMMUNES	NOM-Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
Communauté des communes d'Aire-sur-l'Adour	DEHEZ Gérard	X		
Communauté des communes du Bas Armagnac	LACOSTE David	X		
Communauté des communes Armagnac Adour	LAJUS Pierre	X		
	PETIT Michel	X		
Communauté des communes des Luys en Béarn	LARRIEU Claudette	X		
	LECHON Alain		X	
	MONSEGU Michel	X		

Communauté des communes du Nord-Est Béarn	ARMAU Pierre	x		
	CASTETS Philippe		x	x
	CHANTRE Michel	x		
	CANTOUNET Michel	x		
Communauté des communes Adour Madiran	LAFON-PLACETTE Lucien	x		
	BRIGE Antoine		x	
	NADAL Jean	x		
	MAISONNEUVE Robert	x		
	PUYO Christian	x		
	RE Frédéric	x		
	HABAS Christine	x		
Communauté des communes Bastides et Vallons du Gers	FITAN Patrick	x		
Communauté des communes Astarac Arros en Gascogne	BARON Philippe	x		
Communauté des communes des coteaux du Val d'Arros	LACOSTE Pierre	x		
	DATAS-TAPIE Nicolas	x		
	SABATHE Jean-Luc	x		
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	DELMAS Claude	x		
	SEMMARTIN Nicolas		x	
	LAPEYRE René	x		
	LARREGOLA Daniel	x		
	LAPORTE-CRU Olivier	x		
	CHALOT Frédéric		x	
	LLACH Fabrice	x		
	PENIN Laurent	x		
	PIRON Jean-Claude	x		
	PLANTE Jean-Louis	x		
	BORDENAVE Francis	x		
	VILLACRES Bertrand	x		
	LACOSTE Michel	x		
	BAUBAY Philippe		x	
CIEUTAT Serge		x		

	LOUBRADOU Isabelle	x		
Communauté des communes de la Haute Bigorre	CAZABAT Claude		x	
	BASCAULES Brigitte	x		
	DETHOU Roland	x		
	MANSE Daniel		x	
	ANGLADE Florent	x		
Communauté des communes Pyrénées Vallées des Gaves	COSTE Francis	x		
Communauté des communes Aure Louron	GAILLARD Christophe		x	
Communauté des communes Cœur d'Astarac Arros en Gascogne	ARROUY Fabien	x		
Communauté des communes du plateau de Lannemezan	ABADIE Joëlle	x		
	COLOMES Jean-Bernard	x		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des EPCI ne disposant que d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du comité syndical si et seulement si le délégué titulaire de leur commune est absent.

COLLECTIVITES	NOM - PRENOM	PRESENT	ABSENT
Communauté des communes du Bas Armagnac	LAFFITTE Joël	x	

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS SYNDICAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Frédéric Ré, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean NADAL a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. ELECTION DU PRESIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 40 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat

n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné 4 assesseurs (2 par bureaux de vote) :

- Monsieur Robert Maisonneuve
- Monsieur Michel Monségu
- Monsieur Michel Cantounet
- Monsieur Pierre Lajus

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RE Frédéric	39	Trente-neuf

2.4.1. Proclamation de l'élection du Président

Monsieur RE Frédéric a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Frédéric RE élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le Syndicat doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du comité syndical, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, dans la limite de 8,8 vice-présidents, soit 9 vice-présidents au maximum.

Il précise que le comité syndical peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 9 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 3 le nombre des vice-présidents.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PIRON Jean-Claude	39	Trente-neuf

3.1.2 Proclamation de l'élection du vice-président

Monsieur Jean-Claude Piron a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 38
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 38
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MONSEGU Michel	38	Trente-huit

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Michel Monségu a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FITAN Patrick	39	Trente-neuf

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Patrick FITAN a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

4. Election des autres membres du bureau

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

Le Président propose de composer un bureau de 13 membres, à savoir :

- le président,
- 3 vice-présidents,
- 9 membres.

4.1. Election du premier membre.

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PENIN Laurent	39	Trente-neuf

4.1.2. Proclamation de l'élection du premier membre du bureau

Monsieur Laurent Penin a été proclamé premier membre du bureau.

4.2. Election du deuxième membre

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELMAS Claude	39	Trente-neuf

4.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième membre du bureau

Monsieur Claude DELMAS a été proclamé deuxième membre du bureau.

4.3. Election du troisième membre.

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DETHOU Roland	39	Trente-neuf

4.3.2. Proclamation de l'élection du troisième membre du bureau

Monsieur Roland DETHOU a été proclamé troisième membre du bureau.

4.4. Election du quatrième membre.

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PETIT Michel	39	Trente-neuf

4.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième membre du bureau

Monsieur Michel PETIT a été proclamé quatrième membre du bureau.

4.5. Election du cinquième membre.

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CASTETS Jean-Philippe	39	Trente-neuf

4.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième membre du bureau

Monsieur Jean-Philippe CASTETS a été proclamé cinquième membre du bureau.

4.6 Election du sixième membre.

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DEHEZ Gérard	39	Trente-neuf

4.6.2. Proclamation de l'élection du sixième membre du bureau

Monsieur Gérard DEHEZ a été proclamé sixième membre du bureau.

4.7 Election du septième membre.

4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LACOSTE Pierre	39	Trente-neuf

4.7.2. Proclamation de l'élection du septième membre du bureau

Monsieur Pierre LACOSTE a été proclamé septième membre du bureau.

4.8 Election du huitième membre.

4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PUYO Christian	39	Trente-neuf

4.8.2. Proclamation de l'élection du huitième membre du bureau

Monsieur Christian PUYO a été proclamé septième membre du bureau.

4.9 Election du neuvième membre.

4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAFON-PLACETTE Lucien	39	Trente-neuf

4.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième membre du bureau

Monsieur Lucien LAFON-PLACETTE a été proclamé septième membre du bureau.

5. Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

- Président du Syndicat Mixte de l'Adour Amont : Frédéric RE
- Premier vice-président du Syndicat Mixte de l'Adour Amont : Jean-Claude PIRON
- Deuxième vice-président du Syndicat Mixte de l'Adour Aval : Michel MONSEGU
- Troisième vice-président du Syndicat Mixte de l'Adour Arros : Patrick FITAN

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : ils sont membres du bureau qui est complété par des délégués qui ne sont ni président, ni vice-président, à savoir :

- Monsieur Laurent PENIN, référent de la commission Echez Gespe
- Monsieur Claude DELMAS, référent de la commission Alaric Estéous
- Monsieur Roland DETHOU, référent de la commission Adour amont
- Monsieur Michel PETIT, référent de la commission Adour aval

- Monsieur Jean-Philippe CASTETS, référent de la commission Lées
- Monsieur Pierre LACOSTE, référent de la commission Arros Bouès
- Monsieur Gérard DEHEZ, référent ouvrages de protection contre les inondations,
- Monsieur Christian PUYO, référent classement cours d'eau,
- Monsieur Lucien LAFON-PLACETTE, référent gestion de crise, plans communaux de sauvegarde.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 29 septembre 2020 à 21 heures 30 minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers syndicaux titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.